



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.5 sur les questions relatives aux services financiers

ORDRE DU JOUR

Réunion des 5-6 décembre 1996

Groupe d'experts n° 5 sur les questions concernant les services financiers

ORDRE DU JOUR

5-6 décembre 1996

1. **Adoption de l'ordre du jour** DAFFE/MAI/EG5/A(96)2

2. **Approbation du compte rendu succinct** DAFFE/MAI/EG5/M(96)1

3. **Traitement des mesures prudentielles et définition de l'investisseur : suivi**

Pour référence :
Annexe de DAFFE/MAI/EG5/M(96)1

4. **Sélection de questions concernant les services financiers**

Note de la Présidence DAFFE/MAI/EG5(96)4

Pour référence :
Le traitement des questions financières dans l'AMI DAFFE/MAI(96)25
(Note du Président du Groupe de négociation)

5. **Définition de l'"investissement"**

Note du Secrétariat DAFFE/MAI/EG5(96)3

Pour référence :
Textes et commentaires consolidés des Groupes de rédaction n° 1, n° 2 et n° 3 DAFFE/MAI(96)16/REV1

Rapport du Groupe de rédaction n° 3 au Groupe de négociation DAFFE/MAI/DG3(96)1

6. **Rapport au Groupe de négociation**

7. **Autres questions**

Notes concernant l'ordre du jour

Point 3 Le Groupe est invité à mettre au point le texte proposé pour les mesures prudentielles en ce qui concerne le terme "fournissant" et à finaliser, en ce qui concerne les succursales, la définition de l'"investisseur", qui figurent dans l'annexe du document DAFPE/MAI/EG5/M(96)1.

Point 4 Le Groupe est invité à recenser les questions importantes ou spécifiques dans le domaine des services financiers (autres que le traitement des mesures prudentielles) et à formuler le cas échéant des propositions à ce sujet.

La note de la Présidence, qui recense six questions à examiner, constituera un point de départ pour les discussions. Des contributions écrites des pays seraient également les bienvenues.

Point 5 Le Groupe est invité à poursuivre son examen de la définition de l'investissement en vue de donner son avis sur cette question, comme l'a demandé le Groupe de rédaction n° 3. Une Note du Secrétariat [DAFFE/MAI/EG5(96)4], établie à la demande du Groupe, analyse les problèmes qui se posent dans ce domaine.

Point 6 Conformément au mandat que lui a conféré le Groupe de négociation, le Groupe doit établir un rapport sur les résultats de ses travaux en vue de la réunion du Groupe de négociation des 18-20 décembre 1996. Ce rapport devra comporter les éléments suivants : le texte proposé pour les mesures prudentielles et les commentaires y relatifs, les commentaires concernant la définition de l'investisseur, qui seront examinés sous le point 3, et les résultats des discussions pour les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

MANDAT DU GROUPE D'EXPERT N° 5 SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LES SERVICES FINANCIERS

1. Le Groupe d'experts, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé d'examiner le traitement des questions concernant les services financiers dans l'AMI, et en particulier de mettre au point un texte relatif au traitement des mesures prudentielles.
2. Le Groupe peut également recenser, en formulant le cas échéant des propositions, les autres questions importantes pour les services financiers ou spécifiques à ces services à examiner dans le cadre de l'accord, notamment en ce qui concerne la définition de l'investisseur et de l'investissement.
3. Le Groupe se réunira en octobre et éventuellement en novembre ou décembre. Il fera rapport au Groupe de négociation à sa réunion de décembre 1996.
4. Le Groupe sera dissous après soumission de son rapport au Groupe de négociation, sauf si celui-ci en décide autrement.